

Newsletter OTRE ILE DE FRANCE du 10 octobre 2019

Edito : Cette semaine s'est donc tenu le 19ème congrès national de l'OTRE !

Dans un contexte difficile, notamment de pic record d'embouteillages en Ile-de-France (voir point 6), les entreprises de l'OTRE et notamment franciliennes, se sont déplacées en nombre afin d'exprimer leurs préoccupations, entendre la présidente, et écouter le Ministre (voir point 1).

Parmi leurs principales préoccupations reste toujours en bonne place le déficit d'image et les problèmes de recrutement qui y sont liés, mais également bien entendu le poids de la fiscalité. Dans les échanges qui ont fait suite au discours du secrétaire d'Etat aux transports Jean-Baptiste Djebbari, plusieurs adhérents ont pu faire part de leur désarroi et le représentant du gouvernement s'est prêté de bonne grâce au jeu des questions réponses, fait assez rare et inhabituel pour être souligné.

Parmi les interventions, un représentant d'entreprise francilienne a clairement fait passer le message qu'après les gilets jaunes, c'était « les routiers jaunes » qui allaient finir pas prendre le relais si leur désespoir n'était pas entendu. Les contrôles routiers massifs intervenus fort opportunément quelques jours avant le congrès OTRE pourraient laisser croire que la profession commencerait à être entendue, si ceux-ci se poursuivent et s'amplifient !

L'Etat à besoin d'argent ? Ce n'est pas sur le dos des transporteurs français sur lesquels il n'y a plus rien à tondre qu'il faut le prendre, mais bien sur celui des fraudeurs étrangers. 150 000 € récupérés en quelques jours ! (voir point 2), c'est bien là la cible depuis l'ouverture des frontières.

Quand aux problèmes de recrutement ? Si la concurrence déloyale est enfin prise en considération, il y a à parier qu'une bonne partie des problèmes d'attractivité se résoudront d'eux-même !

Peut être pas tout à fait d'eux même, avec une population vieillissante et qui n'aime pas le transport alors pour nous y aider, le ministère des Transports et du Travail débloquent avec quelques autres partenaires une enveloppe de plus de 200 000 € pour organiser à Paris porte de la Villette le 7 novembre prochain, un vaste forum de l'Emploi et de la formation dans les transports. Retenez bien cette date et plus d'informations très bientôt ici même, car c'est dans moins d'un mois, et si les demandeurs d'emploi ciblés transport sont amenés à se déplacer, il faudra aussi que les entreprises qui cherchent à recruter répondent présent!

1) Congrès OTRE : les transporteurs ne se sentent pas entendus, le ton monte

C'est avec fermeté qu'Aline Mesples a accueilli Jean-Baptiste Djebbari, le secrétaire d'Etat aux transports, dans son discours de clôture du Congrès de l'OTRE à Paris. « Nous sommes inquiets. Pire, nous sommes en colère » a-t-elle lancé multipliant les critiques envers le gouvernement parlant même d'un « problème de méthode ». Cependant, le secrétaire d'Etat n'est pas venu sans annoncer quelques mesures comme l'idée de raccourcir les délais de remboursement ou encore la mise en place d'un contrat de Transition écologique ainsi que le lancement d'une expérimentation de platooning en France. Mais toujours aucun retour sur la contre-proposition de l'OTRE et des autres fédérations du TRM. Une réunion est programmée en fin de semaine.

Le gouvernement prêt à tenir sur le déremboursement de TICPE aux transporteurs routiers

Le secrétaire d'Etat aux Transports Jean-Baptiste Djebbari a été accueilli assez fraîchement au congrès de l'OTRE, le 8 octobre, sa présidente, Aline Mesples, chargeant lourdement le gouvernement dans son discours. Après une réunion « technique » début octobre, une réunion « politique » entre les organisations du transport routier de marchandises et les ministères est attendue dans les tout prochains jours. « C'est peut-être là que nous aurons à acter un désaccord sur le mécanisme budgétaire », a commenté, sans plus s'avancer, Jean-Baptiste Djebbari. La contre-proposition portée par les transporteurs – une taxation des chargeurs sur les émissions de CO2 – semble mal embarquée, malgré les signaux positifs envoyés par le secrétaire d'Etat au congrès de la FNTR. C'est « compliqué », concède-t-on dans son entourage. A [retrouver sur TRM24](#) ainsi que [dans Transportinfo](#).



2) Opération (enfin?) massive de contrôle des véhicules routiers, notamment étrangers !

Une opération de contrôle des transports routiers a été menée le 30 septembre 2019, en France. Elle a visé spécifiquement le transport routier de marchandises et la recherche d'infractions sur le cabotage irrégulier sur le territoire français, sur les fraudes aux dispositifs anti-pollution, sur la réglementation sociale européenne (temps de conduite et de repos des conducteurs), sur les surcharges, ainsi que les fraudes en matière de détachement et de travail dissimulé.

Plus de 1.000 poids lourds et véhicules utilitaires légers ont été contrôlés simultanément sur une matinée. 25% des PL et 35% des VUL présentaient au moins une infraction. Un tiers des infractions a concerné la réglementation sociale européenne (temps de conduite et de repos des conducteurs), notamment la prise irrégulière du repos hebdomadaire normal en cabine. 10% des véhicules présentaient une surcharge.

Au total, 450 infractions ont été relevées, assorties de 150.000€ de consignations perçus auprès des transporteurs non établis sur le territoire français.

En Île-de-France, 158 véhicules ont été contrôlés (dont 54 véhicules utilitaires légers) et 66 étaient immatriculés hors de France.

On peut appeler cela une opération coup de poing. En effet, une action d'ampleur nationale est en cours. Des opérations de contrôles coordonnés se déroulent sur tout le territoire durant 5 semaines sur le thème de l'observation du cabotage. Elles sont programmées par la sous-direction des transports routiers et sont menées conjointement avec 11 directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

L'OTRE Ile-de-France ne peut que se réjouir de cette opération de contrôle qu'elle appelle plus souvent de ses vœux ! Il y a en effet pour l'Etat plus d'argent à gagner à taxer les infractionnistes étrangers que les entreprises ayant pignon sur rue.

Diligenté par la DREIA qui avait pour mission d'identifier 200 points de contrôles, c'est finalement plus de 200 qui ont eu lieu ! Félicitations, et pourvu que cela se reproduise plus souvent, l'OTRE IDF sera toujours à leurs côtés pour les soutenir ! [Lire ici le communiqué complet](#) et [retrouver sur Transportissimo](#)

3) Le nombre record d'amendes que le gouvernement entend infliger l'an prochain

Alors que le nombre d'amendes devrait enregistrer une nette baisse en 2019 à cause des gilets jaunes, le gouvernement revoit ses objectifs à la hausse pour l'année prochaine. La crise des Gilets jaunes plombe les chiffres de la Sécurité routière. Alors qu'un peu plus de 10,1 millions de lettres de retrait de points ont été envoyées aux automobilistes en 2018, ce chiffre devrait baisser à 9,2 millions en 2019 (contre une prévision du gouvernement de 12,4 millions). Un chiffre qui peut s'expliquer par le meilleur comportement des Français au volant, sachant que la vitesse moyenne sur les routes est passée de 81 km/h en 2009 à moins de 80 km/h en 2018. Mais difficile de justifier cette baisse sans penser à la destruction des radars. Selon les chiffres de la Sécurité routière, le taux de disponibilité des radars est passé de 88,87% en 2018 à seulement 75% en 2019.

En 2020, le gouvernement compte bien redresser la barre. Il prévoit, en effet, l'installation de nouvelles cabines.

Ainsi, 4.400 radars devraient fleurir sur les routes l'année prochaine (dont 1.200 radars tourelles) et les voitures-radars seront déployées dans trois nouvelles régions en début d'année (Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire), avant d'arriver dans quatre autres régions à la fin de l'année. Avec pour objectif d'atteindre 13 millions de lettres de retrait de points envoyées aux automobilistes. [A lire dans Capital.](#)

3-2) Radars : un énorme manque à gagner en 2019 et en 2020

Les radars routiers ne devraient rapporter qu'entre 500 et 600 millions d'euros en 2019, et environ 730 millions en 2020, alors que le gouvernement espérait des recettes supérieures à 1 milliard d'euros il y a un an, avant la crise des « gilets jaunes ». Ce manque à gagner s'expliquerait par les destructions d'appareils mais aussi par des changements de comportement. [A lire dans les Echos](#) et [dans Capital.](#)



4) Gratuité des transports collectifs

Un rapport sénatorial sur "La gratuité totale des transports collectifs : fausse bonne idée ou révolution écologique et sociale des mobilités ?" traduit un point d'équilibre entre aspirations à une mobilité écologique pour tous et préservation des grands équilibres de la politique de transports collectifs. L'exemple des 29 collectivités françaises qui l'ont mise en place ainsi que les expériences à l'étranger montrent que si par sa simplicité la gratuité totale des transports collectifs ouvre la voie à une véritable révolution sociale des mobilités, son bilan environnemental est jusqu'à présent mitigé. En tout état de cause, elle n'a qu'une capacité limitée à engager une transformation en profondeur de la société et de l'espace. Elle doit nécessairement s'inscrire dans un projet global.

Le rapport formule des recommandations et invite par ailleurs à poursuivre la réflexion sur la mise en place de financements alternatifs pour une mobilité à l'avenir plus écologique et plus connectée.

<http://www.senat.fr/rap/r18-744/r18-744-syn.pdf>

5) « Ceux qui prennent leur voiture pour aller travailler tous les jours n'ont, pour la plupart, pas le choix »

Plutôt que d'opposer centre et périphérie, classes moyennes roulant au diesel et « bobos » à vélo, les villes devraient coopérer pour proposer des solutions concrètes qui relient les territoires urbains, écrit l'expert en mobilité.

Alors que se déroulaient du 1^{er} au 3 octobre les « journées de la mobilité », ce sujet émerge de plus en plus au cœur des enjeux des élections municipales dans les grandes villes. Mais, paradoxalement, alors que le pays sort à peine de sa plus grande crise sociale depuis cinquante ans, le message envoyé par la ville-centre est « bannissons la voiture ! ». Affirmer que la suppression de la voiture serait le seul horizon de la politique de mobilité, c'est aller un peu vite en besogne. A [lire dans le Monde](#).

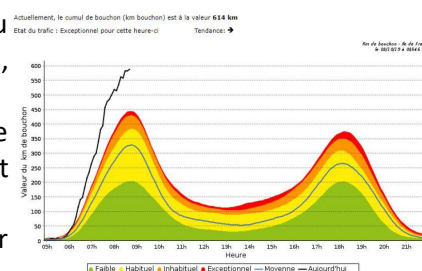
6) En Île-de-France, il n'y a jamais eu autant de bouchons matinaux que ce mardi

L'Île-de-France a enregistré un triste record ce mardi 8 octobre: celui du plus grand kilométrage de ralentissements, sur ses routes et autoroutes, pour une matinée.

Avec un cumul de 629 kilomètres aux alentours de 9h, c'est par exemple plus du double d'un mardi habituel où le pic d'embouteillages atteint généralement 275 kilomètres, [indique LCI](#).

En cause pour ce mardi matin, la pluie ainsi qu'un important accident sur l'autoroute A13 dans le sens Paris-Provence.

Le record absolu en [Île-de-France](#), enregistré en soirée, le 6 février 2018, reste lui de 739 kilomètres de ralentissements lors de chutes de neige. A [lire sur BFM](#), sur [LCI](#) ou [sur le Huffingtonpost](#).



7) Une réduction Fillon plus généreuse

La réduction générale des cotisations sociales patronales applicable sur les salaires inférieurs à 1,6 Smic est étendue à la contribution d'assurance chômage à compter du 1er octobre 2019.

Les employeurs bénéficient d'une réduction générale des cotisations patronales sur les rémunérations de leurs salariés inférieures à 1,6 Smic soit, en 2019, à 29 207,36 € par an (dite « réduction Fillon »).

Cet avantage a été largement remanié ces dernières années pour faire en sorte que l'employeur ne paie quasiment plus de cotisations et de contributions sociales pour une rémunération égale au Smic. À cette fin, au 1er janvier 2019, les parts patronales des cotisations de retraite complémentaire obligatoire Agirc-Arrco et de la contribution d'équilibre général ont été intégrées dans le champ d'application de la réduction Fillon.

A compter du 1er octobre 2019, cette réduction inclut également la contribution d'assurance chômage, dont le taux est fixé à 4,05 %.

Précision : les contrats d'apprentissage bénéficient, depuis le 1er janvier 2019, de l'inclusion de la contribution d'assurance chômage dans la réduction générale des cotisations.

[Décret n° 2018-1356 du 28 décembre 2018, JO du 30](#)



8) Extension de la réduction générale aux contributions patronales ASS Chômage au 10 2019

Depuis le 1er janvier 2019, la réduction générale des cotisations est étendue aux cotisations de retraite complémentaire et pour certains employeurs aux contributions patronales d'assurance chômage. A compter du 1er octobre 2019, tous les employeurs éligibles à la réduction générale bénéficient de l'extension de cette réduction aux contributions patronales chômage.

Pour ces employeurs, ce changement implique des modifications dans les modalités de déclaration de la réduction générale pour les périodes d'emploi courant à compter du 1er octobre 2019, dont les données sont déclarées au plus tard les 5 ou 15 novembre. A voir [sur le site des Urssaf](#).

9) Transport routier, la dynamique glisse vers l'Est

La France est désormais 40 fois plus cabotée qu'elle ne cabote ! Voici l'analyse du CNR

Sorti de la crise depuis 2015, le TRM européen enregistre en 2017 une nouvelle année de forte croissance avec + 4,6 % et dépasse enfin son niveau d'avant la crise de 2008. En France, la croissance de l'activité nationale se poursuit avec un taux de + 3,6 %. L'international fait presque aussi bien que l'année précédente avec une croissance soutenue de + 6,5 %, répartie de façon déséquilibrée à hauteur de + 1,81 pour l'UE15 contre + 9,56 % pour les NEM (Nouveaux États Membres qui sont les 13 États membres les plus récents de l'Union européenne, soit la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Estonie). A [lire sur transportissimo](#).

10) Prime exceptionnelle exonérée : un retour en 2020

Les grandes lignes du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2020 ont été dévoilées. L'une des mesures phares est la reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérée en 2020. Il y aura toutefois une différence notable avec le dispositif qui a été mis en place quelques mois en 2019.

Prime exceptionnelle exonérée : ce qui s'est passé en 2019

Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat exonérée a pu être versée aux salariés sous certaines conditions. Rappel,

Cette prime était exonérée d'impôt sur le revenu et de toutes les cotisations et contributions sociales d'origine légale ou conventionnelles ainsi que de différentes taxes et participation de nature fiscale.

Cette prime exceptionnelle, plafonnée à 1000 euros, était ainsi réservée aux salariés dont la rémunération 2018 était inférieure à 3 SMIC annuel (calculé pour un an sur la base de la durée légale du travail) soit 53 944,80 euros.

Vous pouviez la verser unilatéralement jusqu'au 31 janvier 2019 ou en concluant un accord jusqu'au 31 mars 2019. Un dispositif qui a connu un succès certain puisque cette prime a concerné plus de 400 000 établissements et environ 5 millions de salariés. Elle a atteint en moyenne 400 euros.

Prime exceptionnelle exonérée : ce qui est annoncé pour 2020

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2020 prévoit de reconduire cette prime avec une grosse nouveauté : l'exonération sociale et fiscale sera conditionnée à l'existence d'un accord d'intéressement.

Pour que cela ne soit pas un obstacle trop important, exceptionnellement il serait possible de conclure un accord d'intéressement pour une durée inférieure à 3 ans.

Des dispositifs d'aide à la rédaction d'accords d'intéressement seront aussi développés.

D'autres mesures du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2020 vont concerner les entreprises notamment le transfert à l'URSSAF du recouvrement de l'ensemble des contributions sociales (y compris les cotisations AGIRC-ARRCO), et la mise à disposition d'informations utiles pour leurs démarches sociales (taux individuels AT-MP, décompte effectif, etc.). Notez également qu'une indemnisation spécifique du congé de proche aidant, versée par les CAF, devrait être mise en place pour les salariés d'ici octobre 2020.

11) Vers un relèvement du seuil des marchés publics

Le seuil des marchés publics devrait être prochainement relevé à 40 000 €.

Selon le gouvernement, les petites et moyennes entreprises ne captent que 32 % des marchés publics en valeur, ce qui est, à ses yeux, très insuffisant. Pour tenter d'améliorer cette situation et de porter cette part à 50 %



au moins, les pouvoirs publics ont décidé de relever de 25 000 € à 40 000 € le seuil à compter duquel les administrations et les collectivités territoriales (on parle « d'acheteurs publics ») doivent recourir à la procédure d'appel d'offres (publicité, mise en concurrence...) lorsqu'elles ont un chantier à confier au secteur privé. La publication prochaine d'un décret, en cours de préparation, devrait officialiser cette décision.

Car candidater à un marché public reste un exercice compliqué pour une petite et moyenne entreprise. En effet, répondre à un appel d'offres requiert certaines compétences juridiques sur les règles à suivre en la matière et, bien entendu, prend du temps. Sans compter les contraintes liées à la dématérialisation de la procédure. Du coup, seules les entreprises qui disposent de moyens suffisants pour y consacrer des effectifs, du matériel informatique et du temps peuvent véritablement s'y employer. Le relèvement du seuil devrait donc permettre de lever ces freins.

Rappel : le seuil des marchés publics avait été relevé de 15 000 € à 25 000 € en octobre 2015.

Autre mesure prévue : les 322 plus grandes collectivités locales (celles dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 M€) auront l'obligation de doubler les avances de trésorerie qu'elles doivent attribuer à leurs fournisseurs. Ce qui devrait être de nature à leur redonner un peu d'air. À suivre...

12) Dépôt d'une requête en annulation devant le Conseil d'Etat contre le dispositif « bonus-malus » des contrats courts

9 organisations professionnelles ont décidé de s'associer pour introduire une requête devant le Conseil d'Etat visant à annuler le dispositif « Bonus-Malus » (décret n° 2019-797 relatif à l'assurance chômage). Par ce recours qui a été déposé le 27 septembre dernier, elles alertent sur une mesure qui aura in fine un effet opposé à celui escompté et qui, à coup sûr, va fragiliser la compétitivité de 7 secteurs d'activité, soit plus d'un million de salariés !

Le conseil d'administration de l'OTRE s'est positionné favorablement pour s'inscrire dans ce recours. Elle va donc déposer cette semaine auprès du Conseil d'Etat une « intervention volontaire » dans cette procédure. Par cet acte, l'OTRE rejoint donc la procédure initiée par les 9 autres organisations professionnelles. Nous vous tiendrons informés de la suite de cette procédure devant le conseil d'Etat.

13) Livreurs, modérateurs... Six séquences à retenir de "Cash Investigation" sur les petites mains des géants du numérique : au secours mon patron et un algorithme...

Livreurs d'Uber Eats et de Deliveroo, travailleurs de l'ombre de l'intelligence artificielle... Dans son dernier numéro, diffusé mardi soir sur France 2, "Cash Investigation" enquête sur les difficiles conditions de travail des employés de grosses sociétés du secteur du numérique. A [voir sur FranceTVinfo](#) et [également ici](#)

Les Algorithmes organisent l'auto exploitation

Travail à la tâche sous-payé et sans protection sociale, enfants livrant illégalement pour Uber ou Deliveroo, subordination aux algorithmes qui imposent un rythme de travail toujours plus effréné... Sous couvert d'une soi-disant révolution numérique, les plateformes et les tenants de la « start-up nation » imposent des conditions de travail dignes du XIX^e siècle. Comment font les plateformes pour contourner leurs obligations sociales ?

<https://www.jefklak.org/les-algorithmes-organisent-massivement-lautoexploitation/>

14) Pour stopper les embouteillages, la Belgique ne construira plus d'autoroute

La théorie de l'évaporation, qui a aussi ses adeptes en France et particulièrement à Paris...

L'argent économisé servira aussi à mieux entretenir le réseau et soutenir les mobilités douces.

Terminer les chantiers en cours, rénover les autoroutes existantes puis couper le robinet et annuler tout nouveau projet. Voilà qui résume la stratégie de Philippe Henry, nouveau ministre des Transports du gouvernement wallon. Concrètement, ce sont pas moins de six projets de tronçons d'autoroute qui viennent d'être annulés. Interrogé par [RTL](#), l'élu Ecolo a précisé que « sauf exception, il n'y aura plus d'extension du réseau ». A [voir sur détours.canal](#).



15) En bref, vu dans la Presse

Ile-de-France : ces entreprises de taille moyenne misent sur leurs salariés pour recruter

Coincées entre start-ups et grands groupes, les entreprises de taille intermédiaire peinent à trouver des candidats. Au point de primer leurs employés pour qu'ils en attirent d'autres. [LE PARISIEN](#)

Les loyers des bureaux en Ile-de-France s'envolent

Après un 1er semestre en recul, le marché de l'immobilier de bureaux franciliens reprend des couleurs au 3ème trimestre. Le créneau des très grandes surfaces et le segment des investisseurs tirent l'activité. [LES ECHOS](#)

La Société du Grand Paris, l'Ile-de-France, 'Choose Paris Region' et Paris EUROPLACE signent une convention de partenariat

Thierry Dallard, Président du directoire de la Société du Grand Paris, Franck Margain, Président de Choose Paris Region et représentant Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France, et Augustin de Romanet, Président de Paris EUROPLACE ont signé au ministère de l'Économie, une convention de partenariat qui permettra de renforcer la coordination de leurs actions en faveur de l'attractivité de la région Île-de-France... [BOURSIER.COM](#)

SNCF: le vrai coût pour les contribuables

Les subventions accordées par l'Etat et les régions au groupe ferroviaire ont atteint 15 milliards d'euros l'an dernier, selon une étude dévoilée en exclusivité par [l'Opinion](#)

Stigmatisation, concurrence... Les paysans se mobilisent

Des actions de blocage «des axes routiers majeurs» sont prévues mardi. [LE FIGARO.](#)

Les travailleurs sans papiers de Chronopost Alfortville devant le ministère du Travail vendredi

Le mouvement des travailleurs sans papiers de Chronopost Alfortville se poursuit et fera entendre sa cause devant le ministère du Travail, vendredi.

mais à part ça ils sont un modèle de transporteurs propre et zéro diesel ! A [lire dans Actu.fr.](#)

« Supprimer la voiture, c'est allier simplisme et cynisme »

Plutôt que d'opposer centre et périphérie, classes moyennes roulant au diesel et « bobos » à vélo, les villes devraient coopérer pour proposer des solutions concrètes qui relient les territoires urbains, écrit l'expert en mobilité Jean Coldefy [dans une tribune au « Monde »](#).

Malus : votre auto bientôt taxée selon son poids ?

Dans le cadre des débats relatifs au projet de loi de finances 2020, un amendement porté par sept députés LREM propose d'instaurer un malus écologique relatif à la masse des véhicules en plus de celui lié à leurs émissions de CO2. A [lire sur autoplus.](#)

Les chiffres clés des Régions (2019)

[L'édition 2019 "Les chiffres clés des Régions"](#) présente les données générales sur les Régions et Collectivités de métropole et d'Outre-mer: compétences, budget, ressources humaines, comparaison avec nos voisins européens. Sont aussi traités les principales actions des régions : transports et mobilité, enseignement, emploi-formation-apprentissage, économie-innovation-recherche-tourisme, aménagement du territoire-développement durable, gestion des fonds européens.

Les transports en commun doivent-ils être gratuits pour tous ? À [voir sur France Culture](#)

Ile-de-France mobilités augmente son potentiel biogaz

Ile-de-France mobilités (IDFM) a signé un contrat de 110 millions d'euros pour l'achat de 409 bus roulant au bio-GNV construit par Iveco bus, annonce le syndicat le 1er octobre 2019.

<https://www.lejournaldugrandparis.fr/ile-de-france-mobilites-augmente-son-potentiel-biogaz>



Le plafond mensuel de sécurité sociale à 3.424 € en 2020

Comme chaque année, la sécurité sociale publie ses comptes, « Résultats 2018, prévisions 2019 et 2020 ». Ce vaste document (171 pages) propose la prévision d'une revalorisation du plafond annuel de sécurité sociale de 1,4% en 2020.

Les entreprises françaises, championnes de l'affacturage

L'année 2018 est une année record en termes de créances, faisant passer la France en position de numéro un européen pour l'affacturage. Les PME et surtout les TPE, qui trouvent ce dispositif de paiement de factures trop coûteux et complexe, restent encore à séduire. A [lire dans les Echos](#)

16) Agenda : Rendez-vous OTRE Ile-de-France (et peut être les vôtres ?) à venir

15 Octobre 2019 Entretiens du Cadre de Ville : A [lire sur cadredeville.com](http://cadredeville.com)

16 et 17 octobre 2019: « **Urban Mobility Summit** » salon de la mobilité durable à la Villette, inscription ici (500 € la participation) <https://www.autonomy.paris/>

18 au 23 octobre 2019, à Bruxelles L'OTRE participe au Busworld 2009. [Indiquez votre présence sur le stand OTRE](#)

05 novembre salon Impact PME au Conseil économique social et environnemental de Paris. [Inscription ici](#)

7 Novembre 2019 : forum emploi recrutement dans les transports et la logistique à Paris Event Center porte de la Villette (OTRE coorganise et compte sur vous si vous recrutez)

8 au 11 novembre 2019: salon du made in France porte de Versailles, recevoir [une invitation sur leur site](#)

19 au 23 novembre : SOLUTRANS à Lyon, [venez nous voir sur notre stand](#)

19 au 21 novembre, le SMCL, Salon des Maires de France <http://www.salondesmaires.com/>

26 et 27 novembre : Paris Citylife, forum citylife : Bougeons la ville ! «quelles mobilités demain ?» [Programme et inscriptions ici](#)

et le Jeudi 23 Avril 2020 : journée professionnelle OTRE IDF : lieu et thème à définir

